

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — — 13 — —  
Trois mois, — . . . 5 25 — — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — — Omnibus.  
4 — 35 — — — soir, Express.  
6 — 56 — — — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 52 — — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — — Express.  
5 — 47 — — — soir, Omnibus.  
9 — 57 — — — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . 30 — —  
Dans les faits divers . . . 50 — —  
Dans toute autre partie du journal. . . 75 — —

## ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Le Danemark paraît de moins en moins disposé à céder. Le rigsdag a adopté à la presque unanimité une adresse dans laquelle il est dit :

« Notre seule consolation, c'est que le roi défend la liberté et qu'il ne veut pas l'affaiblissement du Danemark par l'abandon de l'union avec le Sleswig. Nous comptons sur une continuation énergique de la guerre. »

Le ministre de la guerre a proposé de remettre le général de Meza à la tête de l'armée.

Le Danemark décline poliment de répondre toute proposition de conférence, tant que le Sleswig n'aura pas été évacué par les Austro-Prussiens.

D'un autre côté, la Prusse refuse nettement d'assister à la conférence, tant que les Danois n'auront pas complètement abandonné les duchés.

Au fond, les deux parties sont d'accord en ce sens qu'elles font de l'évacuation du Sleswig la condition sine qua non de leur acceptation. Mais chacun exige que ce soit l'autre qui quitte la place, et, toutes réflexions faites, nous ne voyons pas là un élément sérieux d'arrangement à l'amiable.

Le *Moniteur prussien* nous apporte un compte-rendu officiel de la tentative faite le 22 par les Prussiens contre Düppel, dont le télégraphe nous a déjà annoncé les principaux détails. Nous y lisons :

« Pour opérer cette reconnaissance, la brigade Canstein, comprenant 4 bataillons, une batterie de pièces de 12 et une batterie de pièces de 6, et un escadron de hulands, fut dirigée vers Wielchen. Simultanément, la brigade Røder (4 bataillons, 1 batterie de pièces de 12, 1 escadron de hulands) dirigeait 3 bataillons de Nobel sur Stenderup et un bataillon sur la chaussée. Le général major de Røder était tombé malade, et cette brigade était conduite par le colonel de Kamiensky. En même temps la brigade Grøeben, comptant 4 bataillons, 1 batterie de pièces de 12, 2 pièces de 6 et un régiment de dragons, s'avancait de Satrug à Rockebull.

« La brigade Schmidt se réunit comme réserve à Ulderup, l'avant-garde à Fischbeck. On avait l'intention de prendre le Buffelkoppel par une attaque générale, de rejeter l'ennemi dans ses redoutes, de reconnaître celles-ci et de faire le plus de mal possible à l'ennemi. Le premier but fut atteint, les détachements ennemis, 4 bataillons des 18<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> régiments ayant été repoussés partout après une courte résistance et qu'il leur eût été fait 255 prisonniers, dont 2 officiers, indépendamment des morts et des blessés. Quelques guidons furent pris, de mé-

me que beaucoup d'armes et de matériel de guerre.

« Les troupes se conduisirent parfaitement au feu; elles furent obligées, notamment l'aile gauche (brigade Grøeben), de soutenir un violent feu de mitraille et d'obus qui partit des remparts aussitôt que l'infanterie ennemie fut rentrée dans les redoutes. La reconnaissance exacte des ouvrages n'était pas possible à cause de la neige qui tombait. En conséquence, l'ordre de la retraite fut donné et exécuté. Notre perte est de 4 officiers blessés, de 6 hommes morts et de 22 hommes blessés. Le général-major de Grøeben a eu son cheval blessé sous lui. Deux officiers ont eu leurs chevaux tués sous eux. S. A. le prince royal et le feld-marchal de Wrangel ont été présents constamment pendant la reconnaissance et se sont trouvés sous le feu des pièces de grosse artillerie placées sur les redoutes. »

On nous communique une lettre d'un officier prussien, datée de Gravstein. Elle contient des détails intéressants sur les travaux de défense des Danois :

« Nous voici donc en présence de ces fameux retranchements de Düppel. Ils consistent non pas en sept, mais en dix petits forts et en deux têtes de pont, défendant les ponts de bateaux qui mettent la terre ferme en communication avec l'île d'Alsen. Les redoutes sont armées de plus de 100 canons de gros calibre et défilées par de puissantes batteries très-élevées. Plusieurs chaloupes canonnières surveillent le détroit nuit et jour.

« Les ouvrages principaux sont entourés et reliés par des tranchées et un revêtement de terre.

« Un assaut immédiat coûterait trop de monde. Il vaut mieux faire un siège régulier. Les alliés ont pris cette résolution et ils ont formé un vaste cercle autour des retranchements. Il paraît probable que nous tiendrons les Danois bloqués et que l'on arrêtera tous les convois qui pourraient leur venir du Jutland, d'où ils tiraient jusqu'ici presque tous leurs approvisionnements.

« Le plan de nos généraux paraît être de tracer une parallèle tout autour des fortifications, et de pousser ensuite la tranchée jusqu'à 300 pas de la place. Alors on établira une deuxième parallèle et une batterie de brèche. Quand la brèche sera praticable, on donnera l'assaut.

« Les retranchements de Düppel une fois emportés, on établira sur les hauteurs environnantes des batteries de siège dont les feux plongeants commanderont le détroit et balayeront le rivage de l'île.

« Ce plan exige la destruction de la ville de Sonderbourg, mais il n'y a pas d'autre moyen de passer les ponts et de prendre l'île.

« Pendant que notre puissante artillerie foudroiera les retranchements de Düppel, une

partie de l'armée refoulera dans l'intérieur du Jutland les deux divisions danoises qui se sont échappées du côté du nord. Alors le Sleswig tout entier nous appartiendra; il n'y restera plus un seul soldat danois.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

« M. Mathieu (de la Drôme) triomphe des neiges accumulées sur les pays où fleurit l'orange. C'est bien là le trait d'un vrai prophète. (Ce sexe est sans pitié!)

« Il nous en promet bien d'autres :

« Le manque d'observations, nous écrit-il, ne m'avait pas permis de donner des indications précises sur le mois de mars. Je puis aujourd'hui combler, en partie, cette lacune. Les vents habituels de mars se feront principalement sentir sur la Méditerranée et le golfe de Gascogne vers le 4, le 11 et le 16 ou le 18. Les vents qui commenceront à souffler vers le 16 ou le 18 seront les plus persistants et les plus dangereux. Il en sera autrement au nord-ouest de la France; sur les côtes de la Manche, le gros temps est particulièrement à craindre dans les premiers jours de mars. »

« Ainsi toujours plaie et bosse! M. Mathieu (de la Drôme) n'ouvre la bouche que pour donner l'essor à toutes sortes de fléaux. Aussi, depuis qu'il a pris les rênes du char météorologique et qu'il prétend mener à grandes guides le quadrige des saisons, Dieu sait sous quelles avalanches de misères la pauvre humanité courbe le dos! Où donc est le temps, le beau temps, où M. Babinet, régnant sur la mer et sur le ciel en monarque débonnaire, nous apprêtait chaque matin, et ce, pendant des mois entiers, ce que la chanson appelle

Un vrai temps de demoiselle,  
Ni pluie, ni soleil, ni vent!

« A peine de loin en loin se permettait-il le feu d'artifice du mascaret pour changer et raguillardir un peu les Parisiens affadés de calme et de bien-être.

« Nous extrayons d'une correspondance spéciale adressée de Naples au *Phare de la Loire* le passage suivant :

« La journée vient d'être attristée par des funérailles auxquelles la ville a pris part avec émotion, celles d'un jeune homme, M. Albert Garnier, que tout le monde affectionnait. Ce malheureux fréquentait une salle d'armes renommée, tenue par le marquis del Tulo. En attendant le maître, il se met à tirer avec l'un de ses amis, dont le fleuret se rompt; il est touché au poumon, il tombe mort. Il avait 24 ans, une superbe mine et sympathique au dernier point, comme on dit ici.

« Jusqu'au lendemain on a tardé d'annoncer cette nouvelle au père, qui ne veut pas y croire et soutient qu'on lui a tué son fils dans un duel; mais ce duel aurait eu dix-huit té-

moins qui affirment tous le contraire. Malgré cela, bien des gens croient au duel.

« Le meurtrier sans le vouloir, le comte Lotfi, a été saisi d'une fièvre intense qui fait désespérer de sa vie. »

« Le nouveau sang et bon muscle produits par la Revalescière Du Barry, de Londres, sont dus à l'énergie rendue par ce délicieux aliment aux systèmes fatigués, malades ou épuisés. Un jeune homme, quittant l'Université, à l'âge de 24 ans, avait le système nerveux et musculaire tellement ruiné par l'étude et par des excès que, quoiqu'ayant six pieds de haut, il ne pesait plus que 31 kilogrammes, étant tout décharné; et deux ans de traitement médical l'avaient réduit à ne plus pouvoir dormir, ni digérer, tremblant de tous ses membres; et faible à ne plus se tenir debout, quand, au désespoir de la possibilité de le guérir, un de ses médecins eut l'heureuse idée de lui recommander la Revalescière Du Barry. En 60 jours de cette excellente nourriture, et sans toucher ni viande, ni autre chose, il gagna 12 kilogrammes de bon muscle, et une force physique et nerveuse qui ne laissait plus la moindre trace de ses souffrances.

« En effet, plus de 60,000 guérisons par cet excellent aliment prouvent que les misères, dangers et déceptions que, jusqu'ici, les malades ont éprouvés dans les drogues nauséabondes, se trouvent à présent remplacés par la certitude d'une radicale et prompt guérison moyennant la délicieuse farine de santé Revalescière Du Barry, de Londres, qui rend la parfaite santé des organes de digestion, des nerfs, poumons, foie et membrane muqueuse; aux plus épuisés même, dans les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bourdonnement aux oreilles, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements; douleurs, aigreurs, crampes et spasmes d'estomac; insomnies, toux, surdité, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, catarrhe, hystérie, névralgie, vice du sang, hydropisie, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS; 77, REGENT STREET, LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. Contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean, 25; PERDRIAU, place de la Bilange, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (414)

## Chronique Locale.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Orléans, le 27 février 1864, à 2 h. 30 m. du soir.

Le Préfet du Loiret, à M. le Sous-Préfet de Saumur.

Une crue se manifeste sur la Loire. On pré-

sume que le maximum sera de 1 m. 30 à Orléans et qu'il aura lieu le 29, vers 6 heures du matin.

Aucune crue importante ne s'annonce quant à présent sur le Cher ni sur la Vienne.

Orléans, le 28 février, à 11 h. 40 m. du matin.

Le maximum de la crue de la Loire, que l'on supposait devoir être de 1 m. 30 à Orléans, paraît devoir s'élever à 1 m. 55. d'après de nouveaux avis reçus de la Haute-Loire et de l'Allier. On présume qu'il aura lieu le 29 février vers 2 heures du soir. Aucune crue importante ne s'annonce, quant à présent, sur Cher ni sur la Vienne.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses administrés, qu'un chien que l'on soupçonne être atteint de la rage et qui a été immédiatement abattu, a mordu plusieurs chiens dans différents quartiers de la ville, le samedi 27 février.

En conséquence, les habitants sont invités à tenir leurs chiens à l'attache; des ordres vont être donnés pour abattre ceux qui seront trouvés errants et non muselés.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 27 février 1864.

Le Maire,

CHEDEAU, adjoint.

MAIRIE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Les jeunes soldats ci-après désignés sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie, à Saumur, avec leurs livrets militaires, pour une communication qui les intéresse.

1° Faison, Alexis, chasseur au 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs;

2° Pierrin, Aimable-Alexandre-Joseph, grenadier au 59<sup>e</sup> régiment de ligne;

3° Chevallier, François-Jean-Alexandre, au 2<sup>e</sup> régiment de carabiniers;

4° Guillot, François-Auguste-Xavier, dragon au 11<sup>e</sup> régiment de dragons;

5° Monier, François, 1<sup>er</sup> canonnier conducteur, régiment d'artillerie de la marine et des colonies.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 30 janvier au 26 février.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.						
	BOUCHERS.								
	MM.								
1	Rémare.	2	»	»	»	2	»	8 16	»
2	Morisseau.	1 8	»	»	»	1	»	12 30	»
3	Touchet.	1 3	»	»	»	3	»	6 17	»
4	Poisson (1).	1 3	»	»	»	11	»	13 30	»
5	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Lapier.	»	»	»	»	4	»	7 12	»
7	Corbineau(2).	2 4	»	»	»	4	»	10 38	»
8	Séchet (2).	2 3	»	»	»	2	»	5 28	»
9	Prouteau.	»	»	»	»	2	»	3 15	»
10	Chalot.	»	»	»	»	1 2	»	1 13	»
11	Pallu (1).	1	»	»	»	4	»	4 19	»
	CHARCUTIERS.								
	MM.								
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	8 7	»
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	1 5	»
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	10 2	»
4	Milsonneau.	»	»	»	»	»	»	4 4	»
5	Touchet.	»	»	»	»	»	»	1 1	»
6	Quantin.	»	»	»	»	»	»	4 5	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	4 6	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	15 6	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	4 6	»
10	Marais.	»	»	»	»	»	»	4 4	»
11	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	»

(1) Une vache refusée pour défaut de qualité.

(2) Un veau refusé pour défaut de poids.

ADMINISTRATION DES POSTES.

AVIS AU PUBLIC.

A partir du 29 février courant, la dernière

levée de la boîte du bureau, pour Montsoreau, Fontevault et Loudun, se fera à 9 heures du soir.

Le directeur des postes à Saumur, CHÉNÉE.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODÉT.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Présidence de M. le premier président Devienne.

Audience du 26 février.

COMLOT AYANT POUR BUT UN ATTENTAT CONTRE LA VIE DE L'EMPEREUR.

La foule qui se presse aux abords de la cour d'assises est immense. A onze heures, la salle d'audience est ouverte au public, et la cour entre en séance.

M. le premier président demande à Greco s'il a quelque chose à ajouter à ce qu'il a dit. L'accusé proteste contre les déclarations faites par Imperatori.

M. le procureur général a la parole pour soutenir l'accusation.

Messieurs, dit-il, je n'aurai pas besoin de vous faire comprendre la gravité du crime qui vous est déféré, quels en étaient les périls, quelles en pouvaient être les conséquences. Vous avez partagé l'émotion qui s'est emparée de la France entière à l'annonce de l'arrestation de ces hommes qui sont là sur ces bancs, attendant votre verdict.

Les complots et les attentats avec leurs perfidies et leurs machinations soulèvent toujours dans notre pays une répulsion instinctive et une indignation universelle. Ce sont des crimes auxquels, grâce à Dieu! ne s'accommodera jamais le caractère français. Ici, encore, ce sont des étrangers qui ont conçu, organisé, préparé le crime dont l'intervention de l'autorité a seule arrêté les dernières conséquences.

L'attentat du 14 janvier 1858 semblait avoir à jamais écarté, par ses sanglants résultats, par l'horreur qu'il avait inspirée, toute pensée de retour à ces crimes exécrables qui ne calculent pas le nombre des victimes.

Et pourtant vous retrouvez ici les mêmes desseins, les mêmes armes, la même puissance de destruction, et la résolution implacablement arrêtée d'achever par les revolvers et les poignards ce que l'explosion des bombes aurait été impuissante à accomplir.

Et, chose inouïe! ce sont encore des mains italiennes qu'on a trouvées prêtes pour attenter à une vie qui devait être sacrée pour quiconque en Italie n'a perdu le souvenir ni des services rendus, ni de l'indépendance reconquise.

Comment cela est-il arrivé? C'est qu'il y a toujours en ce monde une lutte fatale entre l'ordre et le désordre. Et tandis que l'esprit de révolution a établi en Italie son plus ardent foyer, c'est en France que la plus sûre et la plus ferme garantie de toutes les idées d'ordre, d'autorité, de paix sociale, repose sur une tête élevée et glorieuse entre toutes; elle se résume dans la personne d'un souverain auquel on reprochait naguère dans une autre enceinte d'être trop prépondérant et trop fort en Europe, et fasse Dieu qu'il mérite longtemps ce reproche, car il est partout et toujours le défenseur des droits et des nationalités, l'adversaire des témérités et des violences, le plus ferme représentant de la saine démocratie et du progrès libéral et régulier de la société moderne!

Et c'est pour cela, messieurs, que les factions le considèrent comme l'obstacle le plus invincible opposé à leurs passions.

Ces factions en Italie reconnaissent pour chefs deux hommes également funestes à la liberté et à la prospérité de leur pays.

L'un de ces hommes exhale hautement ses aspirations et ses haines; il s'est mis à la tête des aventures militaires, dans lesquelles du moins il expose sa vie comme le dernier des volontaires.

L'autre ne dirige que les sociétés secrètes, les menées souterraines, les attentats et les

complots; abusant de la sécurité que lui fait l'hospitalité de l'Angleterre, il ne prend pas sa part des périls, et c'est de loin qu'il envoie aux complices qu'il a choisis l'argent, les instructions et les armes.

Le complot que vous allez juger a traversé deux phases distinctes. Conçu par Mazzini dès le mois d'avril 1863, il avait été préparé, puis ajourné, lorsque l'Empereur avait quitté Paris pour le château de Fontainebleau.

Greco seul avait été initié à ces commencements du crime. Jeté dans les agitations italiennes en 1860, après l'invasion des Deux-Siciles, il s'était fait remarquer par son ardeur, par son intelligence et par son infatigable activité; Mazzini l'avait promptement distingué; il trouvait là une nature toute faite pour les besoins de son parti. Avidé de plaisirs, libre de tout scrupule, ambitieux à tout entreprendre, Greco acceptait avec empressement les fascinations et la direction du maître.

Chaque jour avait resserré les liens qui unissaient le chef et le disciple, et Greco, investi d'une confiance absolue, s'était vu chargé des missions les plus délicates et les plus périlleuses.

Pour les agitations intérieures de l'Italie, Mazzini lui avait donné un blanc-seing, un mandat qui l'accréditait auprès de ses amis. Cette lettre de créance est là dans les pièces de la procédure, elle est écrite de la main de Mazzini, et sa forme impérative a sa signification :

« Ami, le porteur de la présente est mon ami, entendez-vous avec lui. »

Vous voyez, messieurs, si Greco n'était pas désigné d'avance à la pensée de Mazzini quand il s'agissait de porter en France ce qu'il appelle un grand coup.

Greco part donc pour Paris au mois de mai 1863, et en partant il emporte des instructions et une clef convenue pour la correspondance qui va devenir indispensable.

Ces instructions écrites de la main de Mazzini, qui prévoient tout avec tant de précision, les précautions à prendre, l'argent ou les armes à demander, la nécessité d'un complice, les avis à transmettre lorsque approchera l'heure de l'exécution de l'attentat, ces instructions vous les connaissez déjà, mais il faut encore vous les lire, parce qu'elles mettent en lumière l'origine et le point de départ du complot.

A M<sup>me</sup> Roselly, 58, Middleton square Pontonville, London.

« Si vous êtes en contact avec Murat, vous direz entre autres choses que vous avez bon espoir de votre carrière musicale.

« Si vous avez absolument besoin d'armes, vous lui demanderez la permission de lui dédier une fantaisie de votre composition, *Il Voto*, pour piano.

« Si vous avez besoin de quelque secours pécuniaire, vous direz que vous désirez qu'elle vous opère, en l'achetant pour vous, le dernier opéra de Balfe.

« Adresse et heure.

« S'il y a une grande possibilité de faire le coup, écrire une lettre insignifiante et conclure : « Je vous écrirai dans une semaine, » dans trois ou quatre jours. »

« S'il y a besoin absolu d'un intime : « Veuillez me dire le prix d'un piano de Broadwood » à Londres. »

Que le nom du prince Murat écrit dans cette lettre ne vous étonne pas : le père de Greco avait eu, en 1815, l'occasion d'accomplir vis-à-vis du roi Murat un de ces actes de dévouement dont le souvenir devait aisément lui ouvrir la porte du prince.

Ce que Mazzini avait prévu se réalisa : Greco, surveillé d'abord par la préfecture de police, échappa bien vite à tout soupçon et à toute surveillance dès qu'on le vit en relations habituelles avec Rufoin, l'un des secrétaires du prince Murat.

Quand le départ de l'Empereur vint tout interrompre, Greco, feignant de partir pour Londres, se dirigea en réalité vers Lugano, où Mazzini était venu s'établir.

Le mois de juillet était arrivé : de toutes

parts les amis et les affiliés de Mazzini accouraient vers lui pour prendre ses instructions et ses ordres. Il sortait de ces conciliabules tel parfum d'agitations politiques et d'ambitions belliqueuses, que l'Autriche s'en émut et réclama la dissolution de ce groupe mazzinien; la Suisse céda au désir de l'Autriche les Italiens durent s'éloigner, et Greco s'établit dans la ville la plus voisine, à Mendrisio pour être à même de continuer ses rapports avec Mazzini.

Rien ne fut en effet changé à leurs relations. Greco venait chaque jour. Mazzini s'entretenait avec lui, et leurs secrètes conférences continuaient ainsi jusqu'au départ de Mazzini pour Londres, dans les premiers jours du mois d'octobre.

Quand Mazzini quitta Lugano, tout était convenu. Un des complices était trouvé : Imperatori, l'un des mille de Marsala, avait promis son concours. Mazzini, sans le voir, l'avait accepté sur la garantie de Greco. Greco avait reçu 1,500 fr.; deux bank-notes de 1,000 fr. et de 2,000 fr. devaient lui être prochainement envoyées de Londres. Des amis de Mazzini s'étaient engagés à fournir les armes, et le complot marchait ainsi vers une prochaine réalisation.

C'est à Milan que Greco avait rencontré Imperatori. Leur origine était commune; rapprochés par les passions politiques, ils s'entendirent aisément, et Imperatori, entrant immédiatement dans la pensée du complot, s'écria qu'on le trouverait inébranlable et ferme comme le destin. Ces protestations ne suffirent pas à Greco; prudent et défiant comme tous les conspirateurs, il tient à s'assurer une garantie contre toute velléité de trahison et de faillite, et c'est alors qu'Imperatori écrit sous sa dictée une lettre adressée à Mazzini, contenant l'offre précise de concourir à l'exécution de l'attentat organisé contre la vie de l'Empereur Napoléon.

Cette lettre, Imperatori l'avait-il écrite librement et sans contrainte? Comment en doutez-vous, messieurs, quand on le voit à Lugano, au lieu de sa famille et de ses amis, continuer ses rapports avec Greco, le rechercher, le voir en secret chaque jour, et lui amener enfin Scaglioni, qu'il avait recruté lui-même pour l'allier à la conspiration?

Greco, engagé dans une voie dont il sentait les périls, ne voulait avoir pour complices que des hommes fermement résolus à ne reculer jamais, quoi qu'il arrivât. Aussi s'attachait-il à Imperatori et Scaglioni l'avouent à leur maître les difficultés, les chances contraires, les dangers personnels. Il les engageait lui-même à réfléchir, à consulter leurs forces; et c'est après plusieurs jours de réflexion que Scaglioni, dont Imperatori se faisait le garant, et Imperatori lui-même, vinrent annoncer à Greco leur détermination réfléchie et inébranlable.

Dans l'intervalle, un quatrième conjuré était venu compléter le personnel du complot. Dans une excursion que Greco avait faite à Gènes pour y prendre les bombes annoncées par Mazzini, il avait trouvé dans Trabucco un complice déjà prêt, déjà familiarisé avec les complots, et signalé parmi les agitateurs italiens pour l'ardeur avec laquelle il avait projeté de jeter des bombes dans la chambre des députés de Turin, à l'occasion d'un bruyant conflit qui s'était élevé entre Garibaldi et le général Cialdini.

L'accord s'établit si vite entre Trabucco et Greco, que lorsque celui-ci reçut, par l'entremise d'Antonio Mosto, les bombes, les revolvers et les poignards annoncés par Mazzini, Trabucco en prit sa part et aida à les transporter à Lugano.

L'heure du départ approchait. Le retour de l'Empereur à Paris était annoncé; Greco avait complété à Lugano le nombre des bombes qu'il jugeait nécessaire au succès de l'entreprise; le 19 décembre, le comte Grillenzoni, l'un des affidés de Mazzini, remit à Greco le fusil-canne qu'on regardait comme l'arme la plus sûre, et Cattaneo lui donna des instructions précises pour le voyage de Lugano à

Paris, et des recommandations plus précises encore pour assurer le départ de Paris pour Londres après l'accomplissement de l'attentat. — Voici, messieurs, le résumé exact et rapide de cette note de Cattaneo :

« Pour entrer en France, prendre la voie de Lucerne et passer par Saint-Louis, où il faut présenter les passe-ports. On visite les bagages.

« Pour aller de Paris à Londres : chemin de fer du Nord. Boulogne. Nécessité d'un passe-port, le faire viser promptement ; monter sur le bateau anglais. Une fois sur le vapeur, bonsoir... »

Le moment du départ est fixé. Trois des conjurés ont des passe-ports. On procure à Scaglioni un faux passe-port sous le nom de Maspoli, et le 20 décembre les quatre accusés font ensemble le voyage de Mendrisio à Lugano. Le 21 Greco et Trabucco montent seuls en voiture et se dirigent vers la frontière : Imperatori et Scaglioni les attendent sur la route et montent avec eux avec une bonne humeur et une gaieté qui frappent le cocher de la voiture.

Pour échapper aux conséquences de la visite des bagages, chacun de ces hommes porte dans un sac de voyage suspendu au col deux bombes, un poignard, sa part de poudre et de munitions.

Quand ils arrivent à Saint-Louis le nom de Trabucco, lu sur l'un des passe-ports, frappe le commissaire de police ; il se rappelle que l'année précédente ce nom a été signalé à la frontière et recommandé à une surveillance spéciale.

Le commissaire de police n'hésite pas un instant, et, par une dépêche télégraphique, il annonce à la préfecture de police que Trabucco et trois Italiens arriveront à Paris le 25 à cinq heures du matin.

A l'arrivée du convoi, l'officier de paix Lagrange, à la vigilance et au dévouement duquel je ne puis rendre un trop complet hommage, était à la gare de l'Est ; il vit descendre les accusés, les suivit jusqu'à l'hôtel Sainte-Marie, où ils se firent conduire, et ne les quitta plus de vue jusqu'à leur arrestation.

Ce n'était que des soupçons d'abord, mais l'altitude, les démarches, les préoccupations visibles des accusés, prirent bientôt un tel caractère que l'attention de la préfecture de police dut être vivement éveillée. En huit jours, ils changèrent trois fois d'hôtel. Ils manifestaient pour leurs bagages une crainte étrange de la curiosité des domestiques. Pendant tous ces jours on les voyait tantôt séparés, tantôt réunis, visiter avec soin les lieux habituellement fréquentés par l'Empereur : tantôt c'était le jardin des Tuileries et l'avenue des Champs-Élysées, tantôt les gûchets du palais, tantôt les abords de l'Opéra ; on les avait vus ensemble sur le boulevard, au coin de la rue Le Peletier, à minuit, au moment où l'Empereur et l'Impératrice sortaient d'une représentation de l'Opéra. Le lendemain on les retrouvait encore dans le passage de l'Opéra et on les voyait examiner attentivement l'entrée particulière réservée pour l'Empereur, comme s'ils étaient retenus à cette place par la fascination du souvenir de l'attentat d'Orsini.

Le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, ces démarches suspectes recommençaient encore.

Les accusés se sentant surveillés manifestaient une inquiétude croissante. Greco était allé deux fois à la poste, et l'absence de toute lettre lui avait causé un véritable désappointement.

Toute surveillance était désormais impossible, les desseins de ces hommes devenaient manifestes ; leur arrestation fut ordonnée, et le 3 janvier, dans la soirée, tous les quatre furent arrêtés. La perquisition qui suivit dépassa l'attente et les prévisions de l'autorité. Jamais pareil arsenal d'armes et de munitions n'avait été réuni pour l'exécution d'un complot. Rien de suspect ne fut trouvé dans la chambre d'Imperatori.

Mais dans les trois autres chambres, on découvrait huit bombes chargées, deux revolvers chargés et amorcés, quatre poignards

dont la lame semblait empoisonnée, un fusil-canne, des paquets de poudre et des capsules.

Le but auquel ces armes terribles étaient destinées ne pouvait être douteux, et la découverte de divers papiers saisis dans les vêtements de Greco permettait de remonter jusqu'à l'organisation de ce complot.

Les aveux ne se firent pas attendre longtemps ; pris les armes à la main, comment les accusés auraient-ils pu méconnaître et leurs desseins et leur commune participation ? Qu'étaient-ce donc, messieurs, que ces papiers saisis dans les vêtements de Greco ?

C'était la lettre d'Imperatori, c'étaient les instructions écrites de la main de Mazzini pour le premier voyage de Greco ; c'était la note de recommandations de Cattaneo, c'étaient plusieurs photographies de Mazzini, et sur l'une d'elles on pouvait lire, tracée par la main d'un courtisan habile à deviner, la secrète pensée du maître : « Mazzini, roi de la république italienne. »

C'était la lettre destinée à accréditer Greco auprès du parti d'action en Italie.

C'était enfin une adresse écrite par Mazzini, et donnée à Greco pour les demandes d'argent qu'il devait, en cas de besoin, adresser à Londres.

Voici cette adresse :

« M. Flower, Thurloe square, 35, Brompton, London. »

J'ai dû rechercher dans l'Almanach du commerce de Londres, dans le *Post office Dictionary*, quelle pouvait être la personne qu'on mettait ainsi en correspondance avec Greco. A la page 670, j'ai trouvé la réponse, et ce n'est pas sans tristesse que j'y ai reconnu le nom d'un membre du parlement d'Angleterre, qui déjà, en 1857, avait été constitué par Mazzini le caissier du complot Tibaldi, dirigé contre la vie de l'Empereur.

Deux lettres de Mazzini, saisies à cette époque, jointes à la procédure et destinées, l'une à Massarenti, l'autre à Campanilla, contenaient ce double passage :

*Mazzini à Massarenti.*

« Si vous avez besoin d'argent, allez chez l'ami de la brasserie, il vous en donnera, je lui en donne l'ordre. »

*Mazzini à Campanilla.*

« L'affaire de Paris est devenue plus que jamais désirée et urgente. Demandez de l'argent à James, que j'avertis et à qui j'en envoie. »

Je ne veux pas insister sur ce point, messieurs, et je ne le rappelle que pour justifier tout ce qui démontre l'active participation de Mazzini. Et je me hâte de dire qu'en apprenant les détails du complot, la Grande-Bretagne était sortie de la stérile indifférence dans laquelle elle se renferme quand il s'agit du continent.

Un frémissement d'indignation avait parcouru l'Angleterre ; on se demandait si les lois de l'hospitalité n'avaient pas leurs limites.

Le *Times* du 14 se fit l'organe du sentiment public dans un long article où les invectives et les sarcasmes n'étaient pas épargnés au gouvernement français :

On lit dans le *Times* du 14 janvier :

« Laissant à nos voisins le soin de discuter les doutes historiques relatifs à la conspiration découverte à Paris, disons que l'homme qui est accusé devant l'Europe d'être l'instigateur de ce détestable crime a été longtemps notre hôte. Nous ne sachons pas qu'il ait désavoué sa complicité personnelle ou qu'il ait rien fait pour se justifier de l'imputation d'avoir stipendié des assassins.

« On ne saurait dire qu'il peut la traiter avec mépris, car nul, quelque éminente que soit sa vertu, n'est au-dessus du devoir qui lui est imposé de repousser des accusations aussi directes. La doctrine du parti révolutionnaire, auquel il appartient, ne réprovoque pas assez explicitement ce qu'il appelle « un tyranicide » pour le mettre au-dessus du soupçon de suborner des assassins. Ce soupçon est un des plus odieux et des plus infames qui puissent atteindre une créature humaine.

« Il n'y a pas le moindre trait d'héroïsme dans la conduite de celui qui, de l'Angleterre ou de l'Italie, où il est en sûreté, envoie d'autres hommes remplir une horrible mission de vengeance contre le souverain de la France, proscrit par les haines du parti. Les plus sauvages doctrines du terrorisme n'ont jamais été jusqu'à rendre un prince étranger responsable devant un comité révolutionnaire de n'avoir pas fait ce qu'on attendait de lui, et l'on se révolte à l'idée d'une pareille sentence prononcée par ceux qui n'osent pas s'associer à son exécution.

« Il est donc temps que M. Mazzini, s'il ne veut pas s'exposer à être un objet d'horreur pour tous les Anglais honorables, déclare solennellement que l'entrevue de Lugano n'est qu'une fable, que ces prétendues lettres ont été forgées, et que tout ce qu'on dit de sa complicité est un tissu de mensonges.

« Quoi qu'il en soit, c'est à nous de voir s'il est de l'intérêt de la Grande-Bretagne que l'on continue d'abuser aussi indignement de son hospitalité. »

C'est à cette mise en demeure que Mazzini se crut forcé de répondre dans une lettre que vous devez connaître, messieurs, parce que, à côté des équivoques et cauteleuses dénégations de Mazzini, elle renferme des réserves et des louanges à l'aide desquelles il voulait maintenir sa situation intacte vis-à-vis des instruments de ses conspirations et de ses complots. Voici cette lettre.

*Lettre de Mazzini au rédacteur du Times. — (Insérée dans le Times du 15 janvier.)*

« 14 janvier 1864.

« Monsieur, depuis l'arrestation à Paris de quatre Italiens, inculpés d'attentat envers Louis-Napoléon, des accusations de tout genre ont été portées contre moi par les organes du gouvernement français et répétées par la presse anglaise.

« Il ne rentre pas dans mes habitudes de répondre à des accusations lancées contre moi par des ennemis avoués, et je me sens encore bien moins disposé à le faire lorsque ces accusations sont portées par les agents d'un homme qui, par la force brutale, prive ma patrie de l'unité qu'elle réclame, et fait de Rome le foyer du brigandage qui infeste l'Italie méridionale.

« Toutefois, cédant aux sollicitations de mes amis anglais, je déclare :

« Que je n'ai jamais poussé qui que ce soit à tuer Louis-Napoléon ; que je n'ai jamais donné dans cette intention à qui que ce soit des bombes, des fusils à vent, des revolvers ou des poignards ; que Trabucco, Imperatori et Scaglioni, me sont tout à fait inconnus.

« Que, par conséquent, la réunion de Lugano, la nomination d'Imperatori comme sous-lieutenant dans une brigade de quatre hommes, le don de mes photographies, tout cela n'est qu'un tissu de mensonges absurdes ; que mes photographies avec mon autographe au dos se vendent à Milan, à l'administration de l'*Unità italiana*, et ailleurs, au profit de la Caisse pour l'émancipation de Venise.

« Que jamais aucune lettre, aucun argent n'ont été expédiés par moi à Paris à l'adresse de Greco.

« Je connais Greco ; mais je connais aussi des centaines, je pourrais dire des milliers de jeunes gens appartenant à notre parti national d'action. Greco est un patriote enthousiaste qui a pris une part active aux expéditions de 1860 et de 1861 dans l'Italie méridionale. Comme tel il s'est trouvé en contact avec moi.

« Les notes émanées de moi, si toutefois on en trouve en sa possession, remontent au moins à neuf ou dix mois. Cela suffit comme réponse à des accusations qui ne sont fondées que sur des rapports émanés de la police française.

Signé : MAZZINI. »

« Que vous dirai-je maintenant, Messieurs ? Vous connaissez cette grave et triste affaire depuis son origine jusqu'à son dernier terme. Est-ce que l'accusation n'est pas justifiée ? Est-ce que tout n'a pas été mis en lumière ? Est-ce que quelque chose est resté dans l'ombre ?

Tous ces hommes se sont associés aux des-

seins et au but du complot ; ils ont tous, chacun pour sa part, introduit en France et apporté à Paris les munitions et les armes.

Si, arrivés à Paris, quelques uns ont vu chanceler leur courage, pas un n'a éprouvé ni une hésitation de conscience, ni une pensée de remords. Si Imperatori et Scaglioni se sont émus en face des périls qui menaçaient leurs personnes, ni l'un ni l'autre n'a pensé au péril qui allait menacer la France tout entière, ni aux nombreuses victimes qu'il fallait frapper pour arriver jusqu'à la poitrine de l'Empereur.

Que votre verdict soit donc le même pour ces hommes dont le sens moral était à ce point perverti, abaissé, anéanti.

Quand le complot de Tibaldi fut jugé dans cette enceinte, une défense habile réclama l'indulgence pour des accusés qu'on présentait comme des hommes frivoles, avides de plaisirs, instruments aveugles de passions politiques et d'ambitions factieuses qu'ils ne pouvaient partager.

Les jurés qui vous précédaient sur ces bancs ne se laissèrent pas entraîner ; ils restèrent inébranlables, et, permettez-moi de le dire, la fermeté consciencieuse de leur verdict les préserva d'un grave remords.

Quatre mois s'étaient à peine écoulés et l'attentat d'Orsini éclatait au milieu du deuil et du désespoir de la population parisienne.

Je ne veux point m'adresser à vos émotions, mais je ne puis détacher mon souvenir et ma pensée de ce sinistre spectacle.

Cent vingt victimes avaient été renversées par les éclats de ces bombes dont M. Davisme vous disait hier la puissance au milieu de la stupeur de l'auditoire.

L'Empereur et l'Impératrice étaient là, je les vois encore, tristes et calmes, s'oubliant eux-mêmes, ne pensant qu'aux victimes et à la douleur de leur familles.

Mais je m'arrête, messieurs ; grâce à la vigilance de l'autorité, le complot n'a pas pu atteindre sa suprême conséquence. Allez dans la chambre de vos délibérations, répondez aux questions qui vous seront soumises avec la calme fermeté de vos convictions ; n'oubliez pas les tristes enseignements du passé, et pensez surtout à la responsabilité qu'une indulgente faiblesse ferait peser sur vos consciences.

Ce réquisitoire, dont M. le premier président a fait une si juste appréciation, n'a cessé d'être écouté avec un vif intérêt et une attention soutenue.

M. Allou présente la défense de Greco.

M. Rousse, Delpont et Colmet-d'Aages, présentent successivement celle de Trabucco, Imperatori et Scaglioni.

A cinq heures, le jury entre dans la chambre des délibérations ; il en sort trois quarts d'heure après avec un verdict affirmatif sur toutes les questions à l'égard de Greco, Trabucco et Scaglioni ; des circonstances atténuantes sont accordées à ce dernier.

A l'égard d'Imperatori, le verdict est affirmatif sur la question principale ; il écarte la circonstance aggravante prévue par l'article 89 du Code pénal (acte commis ou commencé pour préparer l'exécution du complot).

M. le premier président. — La parole est à M. le procureur général.

M. le procureur général. — Nous requérons qu'il plaise à la cour de faire application à Greco, Trabucco, Imperatori et Scaglioni, des articles 86, 87, 89 et 463 du Code pénal.

M. le premier président (après avoir fait donner aux condamnés la traduction du verdict et des réquisitions de M. le procureur général). — Greco, avez-vous des observations à faire sur l'application de la peine ?

Greco. — Quelle est-elle ?

M. le premier président. — La déportation ; consultez votre avocat.

Greco (après avoir conféré avec M. Allou). — Je n'ai pas d'observation à faire.

M. le premier président. — Et vous, Trabucco, avez-vous une observation à faire ?

Trabucco. — Je demande mon cor de chasse. (Hilarité générale.)

M. le premier président. — Et vous, Imperatori ?  
 Imperatori. — Je n'ai rien à dire.  
 M. le premier président. — Interprète, demandez à Scaglioni s'il a quelque observation à faire.  
 L'interprète. — Il demande l'indulgence de la cour au nom de son père et de sa mère.  
 La cour, après en avoir délibéré en la chambre du conseil, condamne Greco et Trabucco à la déportation ; Imperatori et Scaglioni à vingt années de détention.

### Dernières Nouvelles.

Le télégraphe nous apporte deux discours souverains : la réponse du roi de Danemark à l'adresse du rigsdag en présence de tous les membres de l'assemblée ; l'allocution de l'empereur d'Autriche aux notables du Sleswig.

« Je ne consentirai jamais, a dit Christian IX, à l'abolition de l'union politique qui existe entre le royaume et le Sleswig. Je veux être roi libre d'un peuple libre. Pour que le roi soit libre, il faut que le pays soit indépendant. »  
 Le roi a dit en terminant.  
 « J'espère qu'on écrira sur ma tombe : « Jamais il n'a battu un cœur plus fidèle au Danemark. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 27 février.

Le vice-amiral Pénaud. — Le général Schœdelin. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Correspondance du Mexique. — Causerie dramatique. — Un bal à Varsovie. — Inauguration du môle de Huacho. — Incendie du musée de Rotterdam. — Revue scientifique. — Les marées. — La cavalerie dans ses rapports avec les progrès de l'art militaire. — Le jardin d'hiver de la place de la Bourse.

Gravures : Le vice-amiral Ch. Pénaud. — Le général Schœdelin. — M. Ludwig Freiherr, comte de Gablenz. — Expédition du Mexique (6 gravures). Un bal à Varsovie. — Inauguration du môle de Huacho, à Lima. — Types militaires, par M. Draner (3 gravures). — Le musée de Rotterdam. — Bal costumé de la baronne de Saint-Kétoel, par Bertall (21 gravures). — Jardin d'hiver de la place de la Bourse. — Rébus.

### Marché de Saumur du 27 Février.

Froment (l'hectol.)	17 10	Huile de lin.	58 —
2 <sup>e</sup> qualité.	16 44	Paille hors barrière	30 60
Seigle.	10 —	Foin. id.	68 56
Orge.	9 50	Luzerne (les 750 k)	70 20
Avoine (entrée)	9 —	Graine de trèfle.	52 —
Fèves.	11 50	— de luzerne.	58 —
Pois blancs.	23 60	— de colza.	26 —
— rouges.	22 60	— de lin.	29 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	57 50	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis.	48 —	— cassées (50 k.)	— —

### COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1863.	1 <sup>re</sup> qualité 80 à 90 »
Ordin., envir. de Saumur, 1863	1 <sup>re</sup> id. 60 à 70 »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 55 à 60 »
Saint-Léger et environs 1863,	1 <sup>re</sup> id. 52 à 60 »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 48 à 55 »
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 <sup>re</sup> id. 48 à 55 »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 45 à 50 »
La Vienne, 1863.	32 à 36 »

### ROUGES (3).

Souzay et environs 1863.	90 à 100 »
Champigny, 1863.	1 <sup>re</sup> qualité 180 à 200 »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 120 à 140 »
Varrains, 1863.	90 à 100 »
Bourgueil, 1863.	1 <sup>re</sup> qualité 100 à 110 »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 90 à 100 »
Restigny 1863.	80 à 90 »
Chinon, 1863.	1 <sup>re</sup> id. 80 à 90 »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 75 à 80 »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE SANZAY.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean-Baptiste Sanzay, boulanger, demeurant à Doué, sont invités à se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers, dans le délai de vingt jours, à partir de ce jour, à M. Mangonneau, huissier à Doué, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes qui leur sont dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, le vendredi 18 mars 1864, à 11 heures et demie du matin.

Le Greffier du Tribunal,  
Th. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE CHEVET.

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre Chevet, marchand grainetier, demeurant commune de Vivy, sont invités à se trouver le lundi 7 mars 1864, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, pour recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le greffier du Tribunal,  
Th. BUSSON.

Étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Ensemble ou séparément :

Une MAISON avec jardin, rue du Petit-Mail, n° 5 bis ;

Une MAISON avec jardin, rue du Petit-Mail, n° 7 ;

Une remise, écurie et chambre avec jardin, place de l'Arche-Dorée, ayant communication facultative avec la maison précédente.

S'adresser audit notaire. (108)

### CARRIÈRES DE GRÈS,

Appartenant à la commune de Rou-Marson.

Le dimanche 13 mars 1864, il sera procédé à l'adjudication aux enchères, du droit d'extraire de la pierre de grès sur les parties désignées par un plan, sur les landes appartenant à la commune de Rou-Marson.

S'adresser tous les jours, de midi à une heure, à la mairie de Rou-Marson, pour prendre connaissance du cahier des charges. (109)

Étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### UNE BELLE FERME,

Située dans la commune et près le bourg de St-Lambert-des-Levées.

Sa contenance est de 26 hectares 55 ares. (110)

Étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### 1<sup>re</sup> UNE MAISON

ET UN VASTE TERRAIN,

Situés à Saumur, rue de la Petite-Bilange et place Saint-Nicolas, et contenant en superficie 1031 mètres 12 centimètres.

2<sup>e</sup> Une PETITE MAISON, joignant la précédente, contenant en superficie 130 mètres 12 centimètres.

S'adresser audit M<sup>e</sup> LEROUX. (4)

Étude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault, successeur de M. HUDAULT.

### VENTE

#### DE MARCHANDISES NEUVES

Après décès et cessation de commerce.

Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 2 octobre 1863.

Le dimanche 6 mars 1864 et le lundi suivant, s'il y a lieu, à midi, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault, procédé à la vente à l'encan des marchandises qui composaient le fonds de commerce de ROUENNERIE et de NOUVEAUTÉS exploité à Fontevault par la veuve GEORGES HAAS, lesquelles marchandises dépendent aujourd'hui, tant de la communauté qui a existé entre Jean-Georges Zanger et dame Françoise Morannes, son épouse décédée, que de la succession de cette dernière.

On vendra :

Draps de diverses couleurs, droguet, étoffes pour pantalons et gilets, toile, coutil, flanelle, coton, ras vert, stoff, doublure, castorine, orléans, velours, mousseline, rubans, tulle, etc.

On paiera comptant, plus 5 pour cent. (90)

### CHASSE A LOUER.

Le dimanche 13 mars 1864, heure de midi, il sera procédé à l'adjudication aux enchères, à la mairie de Rou-Marson, du droit de chasse à louer sur les biens communaux de ladite commune.

S'adresser à la mairie de Rou-Marson, tous les jours, de midi à deux heures, pour prendre connaissance du cahier des charges. (111)

### A VENDRE

Ensemble ou par lots,

#### LA SUPERFICIE DU TERRAIN

de

#### LA MINOTERIE DE SAUMUR

Située à la Croix-Verte, route du Mans,

Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur. S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (679)

### A VENDRE

#### OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1864,

#### GRANDE ET BELLE MAISON DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

#### SERVICE DES SUBSTANCES MILITAIRES.

### ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 12 mars 1864, il sera procédé, à trois heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 1,200 quintaux, de blé, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

L'adjudication aura lieu à la Mairie de Saumur. (101)

### A LOUER

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

#### UNE MAISON

Située rue Royale et place du Roi-René, occupée présentement par M. Freslon, sellier-carrossier.

Au rez-de-chaussée, grands magasins, ateliers, chambre à coucher, cuisine, lieux d'aisances.

Premier étage, salle à manger, salon, chambres à coucher, cuisine, lieux d'aisances.

Un grand balcon régnant sur le tout.

Deuxième étage, même disposition que ci-dessus, mais sans balcon.

Cave et grenier.

S'adresser à M. ROCHER aîné, place du Roi-René. (570)

### AVIS

#### AUX PROPRIÉTAIRES DE VIGNES.

M. GIRARD, marchand de bois à Saumur, informe MM. les propriétaires de vignes qu'il a dans le bois de Pocé, une grande quantité de moussiers pour les vignes et de bonnes bourrées. (95)

### VENTE DE BOUTEILLES.

MM. LOISELEUR et BELANGER ont l'honneur d'informer le public qu'ils livreront des bouteilles : litres, champenoises, parisiennes, bordelaises, à 14 fr. le 100, payables à 30 jours.

Les bouteilles sont de première qualité, et MM. Loiseleur et Belanger donneront toutes garanties possibles. (94)

### A LOUER

Pour la St-Jean ou pour Noël 1864,

#### UNE MAISON

AVEC REMISE, ÉCURIE ET MAGASINS, Située rue du Pavillon, n° 1, occupée par M. Servain aîné.

S'adresser à M. FERBU, tailleur, rue Saint-Nicolas. (79)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

#### PORTION DE MAISON

AVEC REMISE ET ÉCURIE

Place de l'Arche-Dorée.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (78)

### A CÉDER

Dans une sous-préfecture, près Paris,

UNE

#### IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

Avec l'entière propriété et la rédaction d'un JOURNAL POLITIQUE, seul dans son arrondissement, désigné pour l'insertion des ANNONCES JUDICIAIRES.

Matériel typographique, en grande partie neuf, matériel de LITHOGRAPHIE et brevet de LITHOGRAPHE et de LIBRAIRE.

S'adresser au bureau du journal.

#### TRÈS-VASTE REMISE

A LOUER.

S'adresser à M. LECHAT. (7)

Une maison de draperie et nouveautés DEMANDE UN EMPLOYÉ et UN APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, capable, désire entrer dans un bureau ou dans le commerce, comme comptable. Il fournira de bons certificats.

S'adresser au bureau du journal.

### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 27 FÉVRIER.			BOURSE DU 29 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 50	»	»	66 40	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	95 60	»	»	95 60	»	»
Obligations du Trésor.	437 50	»	»	437 50	»	»
Banque de France.	3300	»	»	3300	»	»
Crédit Foncier (estamp.)	1275	»	»	1270	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	1235	5	»	1220	»	15
Crédit Agricole.	645	»	»	650	6	»
Crédit Industriel.	730	»	»	732 50	2 50	»
Crédit Mobilier.	1072 50	»	1 25	1052 50	»	20
Comptoir d'esc. de Paris.	826 25	6 25	»	835	8 75	»
Orléans (estampillé)	1007 50	»	2 50	1005	»	2 50
Orléans, nouveau.	845	2 50	»	841 25	»	3 75
Nord (actions anciennes).	955	5	»	950	»	5
Est.	480	»	»	478 75	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	930	»	»	927 50	»	2 50
Lyon nouveau.	883 75	»	1 25	875	»	8 75
Midi.	667 50	2 50	»	657 50	»	10
Ouest.	517 50	2 50	»	517 50	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.	1725	5	»	1710	»	15
Canal de Suez.	465	»	8 75	470	5	»
Transatlantiques.	527 50	2 50	»	520	»	7 50
Emprunt italien 5 0/0.	67 75	»	35	67 70	»	05
Autrichiens.	410	»	»	408 75	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	521 25	1 25	»	515	»	6 25
Russes.	378 75	2 50	»	378 75	»	»
Romains.	355	»	»	352 50	»	2 50
Crédit Mobilier Espagnol.	625	»	»	612 50	»	12 50
Saragosse.	590	»	»	591 25	1 25	»
Séville-Xérès-Séville.	460	»	1 25	460	»	»
Portugais.	382 50	2 50	»	380	»	2 50

### OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	305	»	»	305	»	»
Orléans.	295	»	»	295	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	293 75	»	»	293 75	»	»
Ouest.	292 50	»	»	292 50	»	»
Midi.	293 75	»	»	291 25	»	»
Est.	293 75	»	»	292 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.